

Chapitre VII : Etude des voiles

VII. Introduction :

Le voile ou le mur en béton armé est un élément de construction verticale surfacique coulé dans des coffrages à leur emplacement définitif dans la construction.

Ces éléments comprennent habituellement des armatures de comportement fixées forfaitairement et des armatures prises en compte dans les calculs.

On utilise les voiles dans tous les bâtiments, quelles que soient leurs destinations (d'habitations, de bureaux, scolaires, hospitaliers, industriels...).

VII.1-Le système de contreventement :

Les systèmes de contreventement représentent la partie de la structure qui doit reprendre les forces horizontales dues aux vents "action climatique" ou aux séismes (action géologique).

Dans notre construction, le système de contreventement est mixte (voile - portique) ; ce système de contreventement est conseillé en zone sismique, car il a une capacité de résistance satisfaisante.

Mais ce système structural est en fait un mélange de deux types de structures qui obéissent à des lois de comportement différentes. de l'interaction portique – voiles, naissent des forces qui peuvent changer de sens aux niveaux les plus hauts et ceci s'explique par le fait qu'à ces niveaux les portiques bloquent les voiles dans leurs déplacements. Par conséquent, une attention particulière doit être observée pour ce type de structure :

a) Conception :

- Il faut que les voiles soient placés de telle sorte qu'il n'y ait pas d'excentricité (torsion).
- Les voiles ne doivent pas être trop éloignés (flexibilité du plancher).
- L'emplacement des voiles ne doit pas déséquilibrer la structure (il faut que les rigidités dans les deux directions soient très proches).

b) Calcul :

Dans les calculs, on doit considérer un modèle comprenant l'ensemble des éléments structuraux (portique-voiles) afin de prendre en considération conformément aux lois de comportement de chaque type de structure.

VII.2-principe de calcul :

L'étude des voiles consiste à les considérer comme des consoles sollicitées par un moment fléchissant, un effort normal, et un effort tranchant suivant le cas le plus défavorable selon les combinaisons suivantes :

- 1) **G + Q ± E** (vérification du béton)
- 2) **0,8G + E** (calcul des aciers de flexion)

Le calcul des armatures sera fait à la flexion composée, par la méthode des contraintes et vérifier selon le règlement R.P.A 99(version 2003).

Les murs en béton armé comportent trois catégories d'armature :

- armatures verticales
- armatures horizontales (parallèles aux faces des murs)
- armatures transversales

VII.3-La méthode de calcul :

On utilise la méthode des contraintes (la formule classique de la R.D.M) :

$$\sigma_{1,2} = \frac{N}{A} \pm \frac{M.V}{I} \leq \bar{\sigma} = \frac{0,85.f_{c28}}{1,15} = 18,48 \text{ MPa}$$

Avec : N : Effort normal appliqué.

M : Moment fléchissant appliquer.

A : Section du voile.

V : Distance entre le centre de gravité du voile et la fibre la plus éloignée.

I : Moment d'inertie.

On distingue 3 cas :

a) 1^{er} cas :

Si : $(\sigma_1 \text{ et } \sigma_2) > 0 \Rightarrow$ la section du voile est entièrement comprimée " pas de zone tendue ".

La zone courante est armée par le minimum exigé par le R.P.A 99 (version 2003)

$$A_{\min} = 0,15.a.L$$

b) 2^{ème} cas :

Si : $(\sigma_1 \text{ et } \sigma_2) < 0 \Rightarrow$ la section du voile est entièrement tendue " pas de zone comprimée"

On calcule le volume des contraintes de traction, d'où la section des armatures verticales :

$A_v = F_t / f_e$; on compare A_v par la section minimale exigée par le R.P.A 99 (version 2003).

-Si : $A_v < A_{\min} = 0,15 \% a.L$, on ferraille avec la section minimale.

-Si : $A_v > A_{\min}$, on ferraille avec A_v .

c) 3^{ème} cas :

Si : (σ_1 et σ_2) sont de signe différent, la section du voile est partiellement comprimée, donc on calcule le volume des contraintes pour la zone tendue.

VII.3.1- Armatures verticales :

Elles sont disposées on deux nappes parallèles servant à répondre les contraintes de flexion composée, le R.P.A 99 (version 2003) exige un pourcentage minimal égal à 0,15% de la section du béton.

Le ferrailage sera disposé symétriquement dans le voile en raison du changement de direction du séisme avec le diamètre des barres qui ne doit pas dépasser le 1/10 de l'épaisseur du voile.

VII.3.2- Armatures horizontales :

Les armatures horizontales parallèles aux faces du mur sont distribuées d'une façon uniforme sur la totalité de la longueur du mur ou de l'élément de mur limité par des ouvertures les barres horizontales doivent être disposées vers l'extérieure.

Le pourcentage minimum d'armatures horizontales donné comme suit :

- Globalement dans la section du voile 0,15%.

- En zone courante 0,10 %.

VII.3.3-Armatures transversales :

Les armatures transversales perpendiculaires aux faces du voile sont à prévoir d'une densité de 4 par m^2 au moins dans le cas où les armatures verticales ont un diamètre inférieur ou égal à 12 mm . Les armatures transversales doivent tenir toutes les barres avec un espacement au plus égal à 15 fois le diamètre des aciers verticaux.

Les armatures transversales peuvent être des épingles de diamètre 6 mm lorsque les barres longitudinales ont un diamètre inférieur ou égal à 20 mm, et de 8 mm dans le cas contraire.

VIII. 4- ferrailage des voiles :

VII.4.1-Exemple de calcul :

$$A = 0,54 \text{ m}^2$$

$$I = 0,33 \text{ m}^4$$

$$V = 1,35 \text{ m}$$

$$N = 2267,66 \text{ KN}$$

$$M = 1942,98 \text{ KN.m}$$

$$T = 458,06 \text{ KN}$$

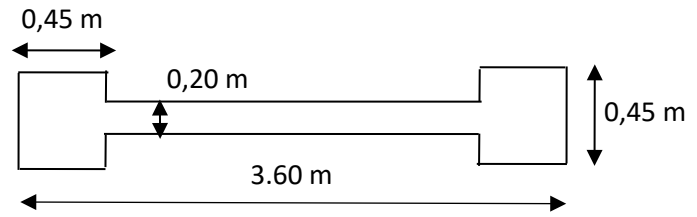


Figure VII.1. Schéma du voile + poteaux

a) Détermination des contraintes :

$$\begin{cases} \sigma_1 = \frac{N}{A} + \frac{M \times V}{I} = \frac{2267,66 \times 10^{-3}}{0,54} + \frac{1942,98 \times 1,35 \times 10^{-3}}{0,33} = 12,15 \text{ MPA} \\ \sigma_2 = \frac{N}{A} - \frac{M \times V}{I} = \frac{2267,66 \times 10^{-3}}{0,54} - \frac{1942,98 \times 1,35 \times 10^{-3}}{0,33} = -3,75 \text{ MPA} \end{cases}$$

On a : (σ_1 et σ_2) de signes différents, la section du voile est partiellement comprimée, donc on calcule le volume des contraintes pour la zone tendue.

b) Position de l'axe neutre :

$$x = \frac{|\sigma_2|}{|\sigma_1| + |\sigma_2|} \times l$$

$$x = \frac{3,75}{12,15 + 3,75} \times 3,60$$

$$x = 0,85 \text{ m}$$

c) Force de traction :

$$F = |\sigma_2| \times \frac{a}{2} \times x = 3,75 \times 10^6 \times \frac{0,20}{2} \times 0,85 = 318750 \text{ N}$$

d) Armatures longitudinales :

$$A_x = \frac{F}{\sigma_e} = \frac{318750}{400} \times 10^{-2} = 7,97 \text{ cm}^2$$

Pour un mètre de longueur on a :

$$A_l = \frac{7,97 \times 100}{202,7} = 3,93 \text{ cm}^2/\text{ml}$$

e) Armatures de couture :

Selon le R.P.A 99 (version 2003) :

Le long des joints de reprise de coulage, l'effort tranchant doit être pris par les aciers de couture

dont la section doit être calculée avec la formule : $A_{vj} = 1,1 \frac{T}{f_e}$

Cette quantité doit s'ajouter à la section d'aciers tendus nécessaires pour équilibrer les efforts de traction dus aux moments de renversement.

$$A_{vj} = 1,1 \frac{T}{f_e} = 1,1 \frac{1,4V}{f_e} = 1,1 \times \frac{1,4 \times 458,06 \times 10}{400} = 17,63 \text{ cm}^2$$

Pour un mètre de longueur on a :

$$A_{vj} = \frac{17,63 \times 100}{285} = 4,41 \text{ cm}^2/\text{ml}$$

f) Armatures totales :

Donc la section d'armature qu'on doit tenu en compte

$$A_v = A_l + A_{vj} = 3,93 + 4,41 = 8,34 \text{ cm}^2/\text{ml}$$

VII.5-Vérification :**VII.5.1- Vérification à l'ELS :****a) Condition de non fragilité :**

D'après le R.P.A 99 (version 2003) Le pourcentage minimum des armatures verticales sur toute la zone tendue est de 0,20%.

$$A_{min} = 0,20\% \times a \times L_T = 0,0020\% \times 20 \times 202,7 = 8,10 \text{ cm}^2$$

On calcule le ferrailage pour une bande de 1 mètre (L = 1 m)

$$A_{min} = \frac{8,10 \times 100}{202,7} = 4,00 \text{ cm}^2/\text{ml}$$

b) Le diamètre :

$D \leq (1/10) a$ (mm)

$$D \leq (1/10) 200$$

$$D \leq 20 \text{ mm}$$

On adopte: $D = 12 \text{ mm}$

c) L'espacement :

Selon le BAEL 91, on a :

$$S_t \leq \min\{2a ; 33 \text{ cm}\} = \min\{40 \text{ cm} ; 33 \text{ cm}\} \Rightarrow S_t \leq 33 \text{ cm}$$

Selon le RPA 99/03 :

$$S_t \leq \min\{1,5a ; 30 \text{ cm}\} = \min\{30 \text{ cm} ; 30 \text{ cm}\} \Rightarrow S_t \leq 30 \text{ cm}$$

$$\text{Donc : } S_t \leq \min\{S_{t \text{ BAEL}} ; S_{t \text{ RPA}}\} \Rightarrow S_t \leq 30 \text{ cm}$$

On adopte un espacement de 20 cm

Le choix de la section des armatures verticales est $2(4 \text{ T } 12) = 9,04 \text{ cm}^2/\text{ml}$

d) Vérification de la contrainte de cisaillement :

- Selon le RPA :

La vérification de la résistance des voiles au cisaillement se fait avec la valeur de l'effort tranchant trouvé à la base du voile majoré de 40% (RPA 99 v.2003).

-La contrainte de cisaillement est : $\tau_b = \frac{V_u}{b \times d}$, $V_u = 1,4T$

Avec :

V_u : l'effort tranchant à la base du voile.

b_0 : épaisseur de voile.

d : hauteur utile, $d = 0,9h$

h : hauteur totale de la section brute

Il faut vérifier la condition suivante : $\tau_b < \bar{\tau}_b = 0,2f_{c28}$

$$\tau_b = \frac{V_u}{b \times d} = \frac{1,4 \times 458,06 \times 10}{20 \times 0,9 \times 360} = 0,99 \text{ MPa}$$

$$\tau_b = 0,99 \text{ MPa} < \bar{\tau}_b = 0,2f_{c28} = 5 \text{ MPa} \dots\dots\dots \text{Condition vérifiée}$$

- Selon le BAEL 91 :

$$\tau_u = \frac{V_u}{b \times d} = \frac{458,06 \times 10}{25 \times 0,9 \times 360} = 0,85 \text{ MPa}$$

$$\bar{\tau}_u = \min(0,13f_{c28} ; 5 \text{ MPa}) ; \text{ Fissuration préjudiciable}$$

$$\bar{\tau}_u = \min(3,25 \text{ MPa} ; 5 \text{ MPa}) = 3,25 \text{ MPa}$$

$$\tau_u = 0,85 \text{ MPa} < \bar{\tau}_u = 3,33 \text{ MPa} \dots\dots\dots \text{Condition vérifiée}$$

Donc pas de risque de cisaillement

e) Calcul des armatures horizontales :

La section A_t des armatures d'âmes est donnée par la relation suivante :

$$\frac{A_t}{b_0 \times S_t} \geq \frac{\tau_u - (0,3k \times f_{tj})}{0,8f_e(\sin \alpha + \cos \alpha)}$$

$$k = 1 + \frac{3 \times (N_u/B)}{f_{c28}} \text{ En flexion composée où } N > 0 \text{ (compression), } B : \text{ section du béton}$$

$$k = 1 + \frac{3 \times (2267,66 \times 10^3 / 20 \times 270 \times 10^2)}{25} = 1,50$$

$$\frac{A_t}{S_t} \geq \frac{(0,85 - (0,3 \times 1,50 \times 2,1)) \times 20}{0,8 \times 435 \times (\sin 90 + \cos 90)} = 0,18 \text{ cm}$$

D'autre part le RPA 99 prévoit un pourcentage minimum de ferrailage qui est de l'ordre de :

0,15% de la section du voile considérée si : $\tau_b \leq 0,025f_{c28}$.

0,25% de la section du voile considérée si : $\tau_b > 0,025f_{c28}$

$$\tau_b = 0,99 \text{ MPa} > 0,025f_{c28} = 0,625 \text{ MPa} \Rightarrow A_h = 0,0025(b \times S) = 5,00 \text{ cm}^2/\text{ml}$$

Soit **5T12/ml** de hauteur ($A_s = 5,65 \text{ cm}^2$) avec un espacement de **20cm**

$$\frac{A_t}{S_t} = \frac{5,65}{20} = 0,28 \text{ cm} \geq 0,028 \text{ cm} \dots\dots\dots \text{condition vérifiée}$$

VII.6-Disposition des armatures :

VII.6.1-armatures transversales :

D'après le D.T.R.-B.C.-2,42 (règles de conception et de calcul des parois et mur en béton banché et le BAEL 91, dans le cas où le diamètre des aciers verticaux est inférieur ou égal à 12 mm, les armatures transversales sont à prévoir à raison d'une densité de $4/m^2$ au moins ; on prend donc 4 par m^2 .

Les deux nappes d'armatures doivent être reliées avec au moins 4 épingles au mètre carré. Dans chaque nappe, les barres horizontales doivent être disposées vers l'extérieur

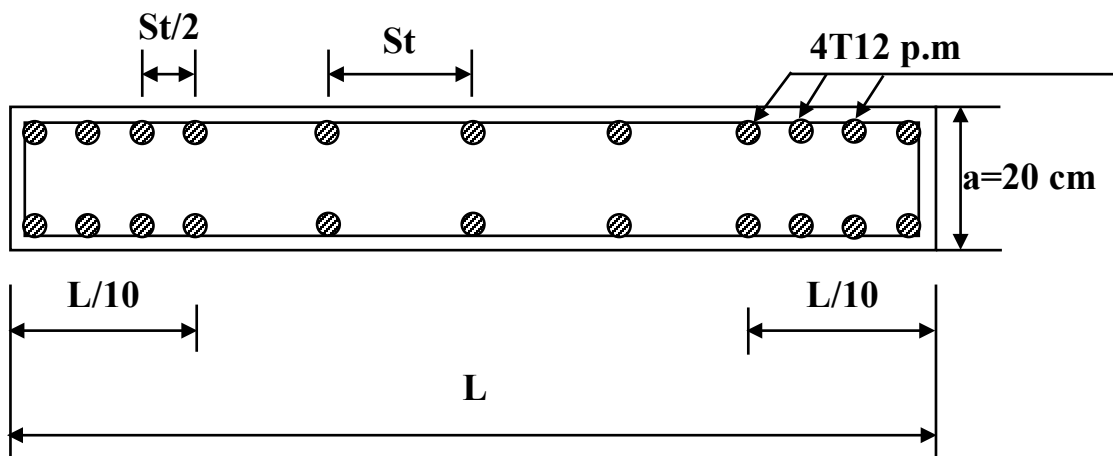


Figure VII.2 : Disposition des armatures longitudinales dans les voiles

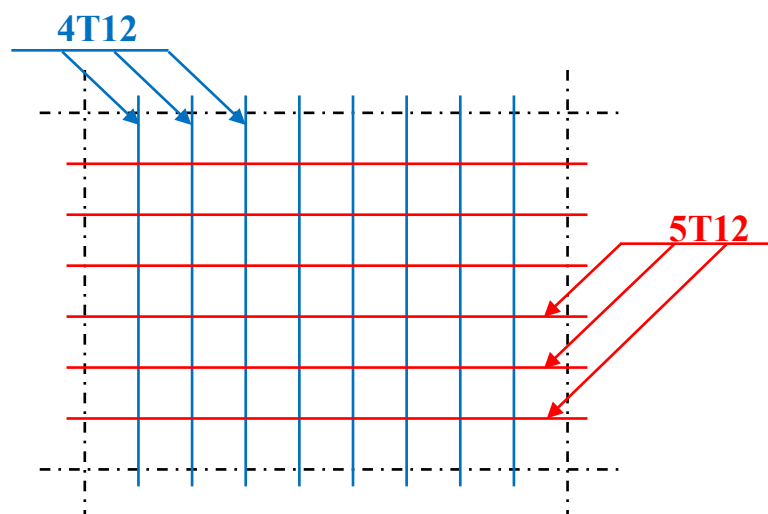


Figure VII.3 : Disposition des armatures transversales dans les voiles